

## Règlement et évaluation du concours de reconnaissance des végétaux –

27 Avril 2017

---

### I- Objectif du concours :

Le Concours régional de reconnaissance des végétaux a pour objectif de stimuler l'intérêt des apprenants en aménagements paysagers, production horticole pour les végétaux utilisés dans le cadre de leurs métiers.

### II- Déroulement du concours :

Le concours de reconnaissance des végétaux a lieu tous les deux ans.

Les sélections régionales sont organisées au cours du premier semestre de l'année impaire, dans la perspective de sélectionner des lauréats régionaux pour participer à la Finale nationale qui se déroulera à Paysalia.

### III- Date et lieu :

Date : Jeudi 27 avril 2017

Lieu : Institut Lemonnier à Caen : 60 rue d'Hérouville – 14000 CAEN

Organisateurs et partenaires : Institut Lemonnier, Val'hor, FNPHP, Horti pépi, Unep Normandie

Le concours débutera à 9h30. Les membres du jury devront se présenter à 9h à l'institut Lemonnier. Chaque candidat se verra attribué un numéro d'anonymat au moment de la vérification d'identité.

### IV- Jury

Les membres du jury sont représentés par des professionnels du paysage, de l'horticulture et d'enseignants. Ils seront chargés de la surveillance des épreuves dans les salles d'examens, de la correction des grilles, et seront placés sous la responsabilité du président du jury Laurent Ely. Chaque grille sera corrigée par un binôme de jurés, sous le contrôle et la coordination de la présidence du jury.

### V- Epreuves :

6 épreuves sont organisées :

- Epreuve AP-V : « Aménagements paysagers niveau V »
- Epreuve AP-IV : « Aménagements paysagers niveau IV »
- Epreuve AP-III : « Aménagements paysagers niveau III »
- Epreuve PH – V : « Production horticole niveau V »
- Epreuve PH- IV : « Production horticole niveau IV »
- Epreuve PH-III : « Production horticole niveau III »

Chaque niveau disposera d'une salle d'examen. Chaque étudiant devra donc se rendre dans la salle correspondant à son niveau. Le niveau IV « aménagements paysagers » sera représenté dans deux salles étant donné le nombre important de candidats.

### VI- Déroulement des épreuves :

Le concours consiste en la reconnaissance de végétaux à partir d'échantillons frais, sur table.

S'agissant des végétaux d'extérieur ligneux, les échantillons frais proposés seront de saison (saisonnalité respectée), représentatifs et en bon état. Les échantillons seront présentés en rameaux ou en contenants. Feuilles, fruits secs, etc. pourront accompagner l'échantillon. Aucune reconnaissance sur photo/document ne sera demandée. Les échantillons à reconnaître seront disposés sur une table et regroupés par catégories de végétaux (dans l'ordre des catégories de la liste de végétaux). L'ordre alphabétique au sein de chaque catégorie ne sera cependant pas respecté. L'identification des échantillons se fera **dans l'ordre dans lequel ils seront disposés sur la table** et les candidats se suivront en file indienne, avec 3 échantillons d'écart au départ.

Il n'y aura **pas de retour possible** sur un échantillon précédent.

Le jury pourra être amené à demander à un candidat d'avancer sur l'échantillon suivant si celui-ci reste trop longtemps sur le même échantillon.

Les candidats compléteront au fur et à mesure la grille de reconnaissance qui leur aura été fournie en identifiant les échantillons proposés, selon les conditions présentées dans le tableau ci-après.

Niveau	Public	Nombre de végétaux à identifier	Exigences					Temps maxi
			Famille	Genre	Espèce	Cultivar	Nom vernaculaire	
III	BTSA	40	X	X	X	X	X	1H30
Barème			1 point	1 point	1 point	1 point	1 point	
IV	Bac pro	30	X	X	X	X	X	1h15
	BP							
Barème			0,5 point	1 point	1 point	1 point	1 point	
V	CAPA	20		X	X		X	1h00
	2 nd pro							
	BPA							
Barème				1 point	1 point		1 point	

Les copies seront anonymes et remises en fin de parcours aux membres du jury.

## VII- Critères de notation

Les points seront attribués selon les conditions suivantes :

Orthographe et respect de la nomenclature (Famille, Genre, espèce, 'Cultivar' et Nom commun) :

- Niveau V : En cas de faute d'orthographe, si la phonétique est respectée, le point est accepté.
- Niveaux IV : Le candidat perd 0.25 point par ligne si une ou plusieurs fautes sur la ligne
- Niveaux III : Le candidat perd 0.5 point par ligne si une ou plusieurs fautes sur la ligne

Pour les noms des familles, l'utilisation de la terminaison « ées » au lieu de « eae » sera tolérée.

Lorsque pour un même végétal plusieurs noms existent pour la famille, le genre, l'espèce, etc., il suffira de n'en mentionner qu'un pour obtenir le point :

Exemples :

- Arbre n°1 : pour l'espèce, la liste mentionne « dasycarpum/saccharinum ». Un seul de ces deux termes suffira pour obtenir le point.

Si le nom vernaculaire proposé n'est pas celui mentionné dans la liste mais est couramment utilisé, le jury accordera le point

Le score final de chaque candidat sera calculé en sommant l'ensemble des points obtenus, auxquels seront retirés les points de malus associés aux fautes d'orthographe.

### VIII- Consignes

Toute communication ou tentative de communication des candidats entre eux ou avec des tiers peut entraîner leur exclusion du concours.

L'usage de tout appareil électronique et tout document est interdit et ils devront être éteints avant l'entrée dans la salle du concours.

Il est interdit de poser des questions au jury. Toute remarque ou réclamation devra être portée à la connaissance du Président du jury, après l'épreuve.

### IX- Remise des prix

La remise des prix aura lieu en fin de journée à partir de 15h30.

Les 3 premiers de chaque épreuve seront récompensés. Les deux premiers candidats de chaque niveau seront sélectionnés pour le concours national qui se déroulera au salon Paysalia en décembre 2017.